



RAPPORT

**de l'Atelier sous régional sur les mécanismes de
financement durable pour la conservation de la
biodiversité du bassin du Congo**

Kinshasa du 26-28 octobre, 2005

TABLE DE MATIERES

| | |
|---|----|
| SOMMAIRE | 3 |
| 1. Historique du projet..... | 4 |
| 2. Objectifs de l'atelier..... | 5 |
| 3. Deroulement de l'atelier..... | 5 |
| 3.1. Résumé des activités du premier jour de l'atelier..... | 5 |
| 3.2. Résumé des activités du Deuxième jour de l'atelier..... | 7 |
| 3.3. Résumé des activités du Troisième jour de l'atelier..... | 10 |
| 4. Communication, Implication du secteur prive et diffusion des resultats de l'atelier 11 | |
| 5. Conclusion : Recommendation des pays membres de la COMIFAC sur l'initiative FEM 11 | |

SOMMAIRE

La Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) a organisé du 26-28 octobre à Kinshasa, en République Démocratique du Congo (RDC), un atelier sur la conception d'un projet sous régional sur les mécanismes de financement durable pour la conservation de la biodiversité du bassin du Congo. Cet atelier s'inscrit dans le cadre des activités du projet intitulé : Mécanismes de financement durable pour la conservation de la biodiversité du bassin du Congo, récemment approuvé par le Secrétariat du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), et mis en oeuvre par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et la Banque Mondiale (BM) avec l'appui technique du Fonds Mondial pour la Nature (WWF), l'Organisation de Conservation mondiale, et Conservation International (CI). L'Atelier sous régional organisé à Kinshasa (République Démocratique du Congo) avait un triple objectif :

- Informer les partenaires de l'initiative FEM en cours de développement sur les

mécanismes de financement durable pour la conservation de la biodiversité du bassin du Congo.

- Consulter les partenaires sur les objectifs de l'initiative FEM ;
- Consolider les avis des partenaires dans une note de Concept PDF B à soumettre au FEM au mois de janvier 2006.

L'ensemble des résultats de l'atelier font actuellement l'objet de consolidation sous la forme d'une note de concept PDF B qui sera soumise au conseil du FEM au mois de janvier 2006.

1. HISTORIQUE DU PROJET

Le projet est né sur l'initiative de la COMIFAC suite à une requête pour une assistance technique et financière formulée par le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC au PNUD FEM le 13 décembre 2004, sollicitant l'appui du FEM pour la mise en place d'un mécanisme de financement durable pour la conservation de la biodiversité du bassin du Congo.

Le besoin d'un mécanisme durable pour la conservation et la gestion durable des forêts du bassin du Congo fait partie des priorités stratégiques du Plan de Convergence de la COMIFAC pour la période 2005-2007, et a été renforcée par les résolutions du 2e Sommet des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale sur les forêts, qui s'est tenu à Brazzaville au mois de février 2005, lequel a abouti à la signature du Traité relatif à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale, et à la création de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), dont le mandat est de mettre en œuvre les engagements le Traité et coordonner l'exécution du Plan de Convergence sous régional.

Au cours des mois suivant le Sommet de Brazzaville, la COMIFAC a conduit des consultations sur ce projet tant à l'échelle régionale qu'internationale. Afin d'assurer une bonne coordination avec les partenaires, l'idée de ce projet a été présentée par le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC lors de la réunion tenue à Libreville (Gabon) au mois de Juin 2005 par le groupe de travail sur les financements durables mis en place par

la Facilitation Française.

Parallèlement aux consultations conduites par le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, le PNUD et la BM ont débuté toute une série de concertation, lesquelles ont abouti à la formulation conjointe du PDF A avec l'appui technique du WWF et de CI.

L'objectif à long terme du projet est de: mettre en place à travers un mécanisme durable, des sources de financement prévisible pour la protection et la gestion durable des sites ou paysages importants des forêts du bassin du Congo.

Les résultats attendus seront développés de manière participative pendant l'exécution du PDF B. Cependant, nous anticipons les résultats suivants :

Le Premier résultat attendu est que un mécanisme de financement durable est conçu, financé et opérationnel à la fin 2008.

Le Deuxième résultat attendu est que un nombre significatif de menaces et de barrières/obstacles à la conservation de la biodiversité des forêts du bassin du Congo vont être levées/réduites.

2. OBJECTIFS DE L'ATELIER

L'Atelier sous régional organisé à Kinshasa (République Démocratique du Congo) du 26-28 octobre 2005 avait un triple objectif :

- Informer les partenaires de l'initiative FEM en cours de développement sur les mécanismes de financement durable pour la conservation de la biodiversité du bassin du Congo.
- Consulter les partenaires sur les objectifs de l'initiative FEM ;
- consolider les avis des partenaires dans une note de Concept PDF B à soumettre au FEM au mois de janvier 2006.

3. DEROULEMENT DE L'ATELIER

L'atelier sous régional a été ouvert par le Représentant de son Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature, Eaux et Forêts de la République Démocratique du Congo, assisté des Représentants Résidents du PNUD et de la Banque

Mondiale, et du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC.

La facilitation était assurée par le Dr Andre KAMDEM TOHAM, et Juan Carlos BONILLA. La Présidence de l'atelier était assurée par le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, M. Jonas NAGAHUEDI MBONGU SODI assisté par M. Kasulu SEYA de la RDC.

3.1. Résumé des activités du premier jour de l'atelier

Après la présentation des objectifs de l'atelier, le Facilitateur a brièvement présenté le contexte du projet. Il a notamment souligné le fait que les projets de conservation dans le bassin du Congo étaient caractérisés par une absence de perspective financière à long terme, due notamment aux cycles financiers de courte durée de la majorité des projets. En l'absence de ressources financières stables sur le long terme, il a souligné qu'il n'était pas possible pour la plupart des Etats (déjà confrontés à d'autres priorités sur le plan sanitaire, éducatif et même sécuritaire) de se lancer dans une planification à long terme et même très souvent de maintenir en son sein le personnel affecté à la gestion des ressources naturelles.

- Cette présentation a été suivie de celle de Abdoulaye Ndiaye, Coordonnateur Régional du PNUD FEM, lequel a essentiellement présenté le FEM, ses objectifs, les domaines de financement du FEM, et les nouveaux critères d'éligibilité. Deux points majeurs ressortent de la présentation de M. Abdoulaye à savoir :
 - Les priorités stratégiques du FEM dans le domaine de la diversité biologique et ses implications par rapport au projet de la COMIFAC en cours de développement. Le projet en cours s'articule bien avec le niveau de priorité : « Favoriser la durabilité des aires protégées au travers de financement novateur et la prise en compte systématique de la biodiversité dans les paysages et secteurs de production » ;
 - L'allocation par pays qui sera effective à partir du FEM 4 qui va de la période Juillet 2006 à Juin 2010.

Il a terminé en soulignant que le projet actuel pourrait bien être considéré pour plusieurs fenêtres de financement à savoir : Eaux Internationales, Biodiversité et les changements climatiques.

- M. Laurent Debroux de la Banque Mondiale s'est quand a lui appesanti sur la nécessité d'explorer la diversité de mécanisme de financement existant.
 - Il a rappelé que certes, l'option d'un fonds fiduciaire était à explorer,
 - Mais qu'il ne faudrait pas se limiter à "un mécanisme de financement", et élargir la réflexion sur tout une batterie de mécanismes de financement de la biodiversité et de rémunération des services environnementaux existants, tels que la prospection biologique, les services écologiques, la séquestration de

carbone, les concessions de conservation.

- Il a précisé que les ressources et l'adhésion du FEM pourraient aider à rendre ces autres mécanismes opérationnels, par exemple en appuyant des phases pilotes ou de lancement, comme ce sera d'ailleurs sans doute le cas pour le fonds fiduciaire.
 - Dans la mesure où la conception d'un fond pourrait prendre beaucoup de temps, il a souligné la nécessité de ne pas exclure la possibilité d'autres interventions plus traditionnelles, telles que l'appui direct à des aires protégées et le renforcement des capacités.
- Le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC a ensuite décliné les 10 axes principaux du plan de convergence de la COMIFAC. Les participants ont souligné la nécessité de bien établir la relation entre les activités du projet en cours de développement et les axes stratégiques du plan de Convergence.
 - Melissa Moye et Marie de LongCamp de WWF US ont par la suite présentée les principes de la planification financière appliquée aux programmes de conservation à grande échelle. Deux exemples ont été présentés :
 - une situation nationale avec le programme ARPA au Brésil
 - et une situation trans-nationale avec le cas du récif de corail MesoAméricain

Cet exposé a constitué une excellente transition avec l'exposé du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC sur la présentation du Plan de Convergence ou plan de conservation. Les principaux points à retenir de cette présentation sont les suivants :

- La planification financière est un outil efficace pour établir les différents types de coûts, les sources potentielles de revenus et un plan de financement pour une gestion efficace à long terme.
- Un Plan financier complet peut être élaboré pour identifier les besoins financiers de la mise en oeuvre du Plan de convergence et assurer une meilleure gestion des ressources financières mobilisées ;
- La planification financière peut être un outil pour identifier les mécanismes de financement durable adaptés aux besoins et aux conditions de la sous-région. Des exemples de développement de plan financier sont déjà en cours dans la sous région : c'est le cas pour les parcs nationaux au Gabon dans le cadre du projet mondial sur le financement durable des réseaux d'aires protégées PNUD/FEM en voie de développement, c'est le cas aussi de la Tri-nationale de la Sangha dans le cadre de la création du fonds fiduciaire TNS et du TRIDOM.

- Marianne Guerin McManus de CI a enfin clôturé la série de présentation de la journée par deux présentations successives sur les Mécanismes de Financement de la conservation développés par CI à savoir :
 - Le Fond de Partenariat pour les Ecosystèmes Critiques (CEPF)
 - Et le Fond Global pour la Conservation (GCF)

Dans les deux cas, les leçons apprises et les possibles applications pour le développement d'un modèle pour le bassin du Congo sont les suivantes :

- Des prioritisations géographique et thématique avaient été établies/finalisées,
- Des bailleurs multiples avaient été identifiés,
- Des Partenariats avec de multiples institutions avaient été établies,
- La Procédure d'allocation des fonds claire et transparente,
- Le Soutien des gouvernements et de la société civile était manifeste,
- Les critères d'éligibilités définies,
- Les critères de sélection des projets clairs et rendu public.

3.2. Résumé des activités du Deuxième jour de l'atelier

Cette deuxième journée était essentiellement consacrée à la présentation d'exemples concrets de fonds fiduciaires et d'autres sources potentielles de financement.

- Marianne Guérin a fait une présentation sur la perspective globale des fonds fiduciaires : ses origines, les tendances actuelles, le cadre politique et légal, les exemples de structure et de gouvernance de fonds fiduciaire, la capitalisation et les sources potentielles de capital, et enfin une description des différents types de fonds. Deux points importants à retenir de sa présentation :

La raison d'être des fonds fiduciaires :

- Tenter d'assurer une source relativement stable de financement à long terme pour la conservation,
- Diminuer la dépendance par rapport aux dons à court terme ou imprévisibles des

bailleurs ;

- Compléter les allocations budgétaires des gouvernements (souvent insuffisantes et souvent les premières à être supprimées en cas de crise budgétaire) ;

Les avantages des fonds environnementaux :

- Atténuer les risques d'interruption de financement pour raison politique ou budgétaire ou financière ;
- Permettre la planification à long terme ;
- Promouvoir le dialogue entre le gouvernement et la société civile à la place d'une approche top-down ;
- Réagir de façon plus souple que les gouvernements et leur bureaucratie à des nouvelles situations et appuyer plus facilement des solutions innovatives ;
- Mécanisme qui permet de capter et de distribuer de larges dons internationaux à des partenaires locaux pour une série de moyens ou petits projets, et permettre de faire durer le financement ;
- Adapter la taille des dons à la capacité d'absorption des partenaires locaux, permet de commencer avec des dons de petite taille et d'augmenter la taille des dons graduellement au fur et à mesure, au lieu d'imposer des dons plus larges qui doivent être dépensés rapidement ;
- Effet de levier: une fois établis, les fonds permettent d'attirer du financement additionnel.

Marianne a ensuite passé en revue les problèmes de certains fonds et les raisons pour lesquelles certains fonds n'ont pas marché. Enfin, elle a présenté les fondamentaux de base/ composantes de base de fonds qui ont été mis en place jusqu'ici : à savoir, la Structure légale, la Structure gouvernementale, la Structure gestionnaire, et la Structure financière.

Après Marianne, on a eu droit à deux présentations d'exemples concrets de deux fonds fiduciaires déjà opérationnels:

- Le cas de Madagascar présenté par Léon Rajaobelina, Président de la Fondation fiduciaire pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar et vice-Président à Conservation International.

Pendant sa présentation, l'on a eu droit à une rétrospective historique de la Fondation de Madagascar, dont le point de départ a été véritablement la réflexion approfondie sur la problématique du financement durable des activités environnementales engagée en 2000 par la Commission de Pérennisation Financière.

Léon a passé en revue les raisons ayant justifiées la création d'un fond fiduciaire a Madagascar à savoir identifier et prioriser les ressources et instruments financiers nouveaux :

- ayant un caractère pérenne,
- relativement faciles à mettre en œuvre sur le plan technique,
- assurant un rendement financier en rapport avec les coûts de recouvrements

Il a ensuite présenté la Fondation elle-même : ses objectifs, le profil, le mode de gouvernance, et la capitalisation de la Fondation.

- le 2nd exemple concret de fonds fiduciaire (le Fonds MAR : le Fonds pour le Récif Méso-américain) a été pressé par Marie de LongCamp.

Cet exemple nous a donné un aperçu des spécificités propres au caractère multi-pays du Fonds MAR, qui les enseignements à tirer pour la réflexion en cours sur le bassin du Congo. Dans ce cas, 4 fondations nationales ont permis de créer le Fond MAR, et s'appuie sur les capacités développées au niveau national. Une des spécificités du Fond MAR, c'est qu'il constitue une entité privée "corporation" enregistrée dans le Delaware aux USA, ce qui garantit une neutralité de lieu. Le Fonds MAR vient en coordination et en appui aux projets MAR pour consolider les efforts conjoints et promouvoir les synergies.

C'est une situation multi pays très intéressants au regard de la situation du bassin du Congo. Beaucoup de défis se posent cependant :

- Mobilisation des fonds : faible capitalisation et besoin de coordination de la stratégie de levée des fonds ;
 - Complexité du programme à grande échelle : qui exige le recours à des outils de gestion à échelle régionale (expérience LCPM) ;
 - Prouver la capacité du fonds à oeuvrer en complémentarité et de façon ciblée ;
 - Développer des stratégies de partenariat ;
- Melissa Moye a ensuite fait une présentation sur les autres sources potentielles de financement à long terme pour le Bassin du Congo, a savoir :
 - Paiements pour services environnementaux : Prospection biologique, Séquestration de carbone, Conservation des bassins versants ;
 - Droits d'entrées et autres revenus du tourisme ;
 - Allégement de la dette (conversion de dette et Initiative PPTE) ;

– Partenariat public – privé

Elle a souligné que la problématique en ce qui concerne les paiements pour services environnementaux consiste à savoir comment valoriser des services environnementaux et les traduire en bénéfices financiers.

- Enfin Denis Koullagna du Cameroun et Christophe Besacier ont respectivement présenté les initiatives en cours dans la sous région : le cas du TNS et de CAMCOF, et le Groupe de Travail de la COMIFAC sur les mécanismes durables de financement.

M. Besacier de la Facilitation française a notamment souligné :

- La convergence totale des termes de références du Groupe de travail sur les financements durables avec l’initiative COMIFAC/GEF sur les thématiques fonds fiduciaires pour la conservation et la mobilisation du secteur privé/fondations.
- La facilitation souhaiterait que le projet PNUD/BM/FEM en cours de développement constitue véritablement, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Convergence COMIFAC, l’élément fédérateur au sein du Partenariat pour les Forêts du bassin du Congo (PFBC) sur la thématique fonds fiduciaire et, par conséquent, intègre des actions qui contribuent à la cohérence des approches (articulation national/régional/TNS/TRIDOM, renforcement des capacités/professionnalisation des acteurs bénéficiaires potentiels, capitalisation/échanges des expériences etc...)

Sur la base des présentations et discussions ci-dessus, trois groupes de travail se sont formés afin de produire les informations nécessaires à la rédaction d’un document d’avant projet de financement durable à soumettre au FEM au mois de janvier 2006.

Le premier groupe avait pour objectif d’examiner : *le scénario de base (projets actuels et leurs objectifs) – et l’alternative FEM (Un fond pour financer quoi?).*

Le deuxième groupe avait pour objectif: *Définir les avantages et les inconvénients d’une initiative nationale; Définir les avantages et les inconvénients d’une initiative sous-régionale, Ressortir les avantages comparatifs (valeur ajoutée) du projet sous-régional par rapport aux initiatives nationales.*

Le troisième groupe avait pour objectif: *L’identification des priorités thématiques et géographiques.*

3.3. Résumé des activités du Troisième jour de l’atelier

L'atelier s'est poursuivi le troisième jour avec notamment une restitution des travaux des groupes de travail.

A la suite de cette restitution, trois autres groupes ont été aussi formés afin de définir les activités ou questions à approfondir dans le cadre du PDF B. Il s'est agi notamment du :

- (1) Cadre Politique et Légal
- (2) La Structure et la Gouvernance
- (3) La capitalisation du fonds, la levée du fond

L'ensemble des résultats des travaux de groupe font actuellement l'objet de consolidation sous la forme d'une note de concept PDF B qui vous sera soumise dans les prochaines semaines.

4. COMMUNICATION, IMPLICATION DU SECTEUR PRIVE ET DIFFUSION DES RESULTATS DE L'ATELIER

Lors des débats qui ont eu lieu pendant l'atelier les points suivants ont été suggérés :

- La pertinence des autres sources potentielles de financement telles que la prospection biologique, les services écologiques, les concessions de conservation pour éventuellement alimenté un fond a été questionné par des spécialistes, dans la mesure où tous les exemples sur ces questions ne sont qu'expérimentaux à ce jour.
- L'absence du secteur privé a été relevée et il a été fortement suggéré que l'implication du secteur privé soit prise en compte pendant l'exécution du PDF B.
- La vulgarisation des résultats du présent atelier à été soulevé et il a été suggéré que la facilitation Française du PFBC pourrait être sollicitée pour en assurer une large diffusion, de même que la COMIFAC pourrait avoir la responsabilité de la diffusion auprès de ses Etats Membres.

5. CONCLUSION : RECOMMANDATION DES PAYS MEMBRES DE LA COMIFAC SUR L'INITIATIVE FEM

A l'issue de l'atelier, les pays membres de la COMIFAC ont fait la recommandation suivante :

« Recommandation des pays membres de la COMIFAC sur l'initiative FEM sur les mécanismes de financement durable pour la conservation de la biodiversité du bassin du Congo :

Nous, pays membres de la COMIFAC, réunis à Kinshasa du 26-28 octobre 2005 dans le cadre de l'atelier sous régional sur les mécanismes de financement durable pour la conservation de la biodiversité du bassin du Congo, sont tombés d'accord que cette initiative soumise au FEM, conjointement mise en oeuvre par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et la Banque Mondiale (BM), est une très haute priorité pour les pays de la sous région, dans la mesure où elle constitue une contribution à la mise en oeuvre du plan de Convergence de la COMIFAC, et constitue également une des recommandations majeures faites par les Chefs d'Etats lors du sommet de Brazzaville tenu au mois de février 2005.

Les pays de la sous-région considère que l'opportunité de créer un fond fiduciaire au niveau sous régional ou d'explorer tout autre mécanisme de financement afin d'alimenter un fond sous régional permettra de:

- ***assurer une source relativement stable de financement à long terme pour la conservation,***
- ***Diminuer la dépendance par rapport aux dons à court terme ou imprévisibles des bailleurs ;***
- ***Compléter les allocations budgétaires des gouvernements***
- ***une planification à long terme***
- ***Promouvoir le dialogue entre le gouvernement et la société civile***
- ***capturer et distribuer de larges dons internationaux à des partenaires locaux pour une série de moyens ou petits projets, et assurer ainsi la durabilité des financements***

- et d'avoir un effet de levier plus important, dans la mesure où il permettra d'attirer des financements additionnels.

Les pays de la sous région souhaitent que les activités à financer éventuellement dans le cadre d'un fond fiduciaire cible en priorité les aires protégées, la création et la consolidation de fondation au niveau national ou tout autre type de mécanismes de financement durable au niveau national.

Les pays acceptent de re-considérer leur allocation dans le cadre du GEF 4 pour soutenir cette importante initiative.

Fait à Kinshasa, le 28 octobre 2005 »